

REGLEMENT / Le Sentier des Ours
Jeudi 15 août 2020
Autrans / Autrans-Méaudre en Vercors

1/ ORGANISATION :

Ce trail est organisé par le Bureau d'Information Touristique d'Autrans (Office de Tourisme Intercommunal du Vercors) en collaboration avec la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors.

2/ LOCALISATION :

- Autrans est située au cœur du Vercors à 35 km de Grenoble
- Le départ et l'arrivée des courses se feront sur la place du village
- L'accueil, le ravito d'arrivée et la remise des prix se feront également sur la place du village

3/ PARCOURS :

13 km, +/- 350m D+

- Départ à 9h30 sur la place du village (se présenter 15 mns avant le départ)
- 1 ravitaillement complet + 1 ravitaillement à l'arrivée
- Ouvert aux coureurs nés en 2004 et avant.

23 km +/- 730m D+

- Départ à 9h00 sur la place du village (se présenter 15 mns avant le départ)
- 2 ravitaillements complets + 1 à l'arrivée
- Ouvert aux coureurs nés en 2002 et avant

800 m, 1.6km et 2.4km Course à obstacles

- Départ à 9h45 sur la place du village (se présenter 15 mns avant le départ)
- 1 ravitaillement
- Ouvert à tous. Solo ou duo enfant/parent. 800m de 7 à 9ans, 1.6km de 10 à 12 ans et 2.4km de 13 à 15 ans.

L'organisation attire l'attention des coureurs sur le fait que, selon les systèmes et les réglages utilisés, les tracés pourront donner des résultats très différents. De plus, les parcours sont susceptibles de changer en fonction des conditions climatiques ou pour des raisons techniques.

4/ CONDITIONS D'ADMISSION :

Compétitions ouvertes à toutes personnes, hommes et femmes âgées de plus de 16 ans pour le 13 km et de plus de 18 ans pour 23 km licenciée ou non.

La course à obstacles est une épreuve non chronométrée et sans classement accessible à tous en solo ou en duo parent/enfant.

- Les concurrents licenciés devront présenter une des licences autorisées dans le règlement des courses hors stade de la FFA (FFA, FFA Triathlon, FC course d'orientation, FF Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSGT avec la mention d'athlétisme en compétition pour ces deux dernières,...) en cours de validité.

- Les concurrents non-licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par les organisateurs.

- Les mineurs devront fournir une autorisation parentale pour le trail de 13 km et la course d'obstacles. **(Autorisation parentale à remplir à la fin du règlement et à télécharger lors de l'inscription en ligne ou à nous retourner au moment de l'inscription)**

Les inscriptions pour le Sentier des ours ne seront définitivement enregistrées :

- par internet, qu'après téléchargement de la licence ou du certificat médical, de l'autorisation parentale pour les mineurs et de l'acquiescement des frais d'inscription.

5/ INSCRIPTIONS ET TARIFS :

Les inscriptions pourront être effectuées uniquement par internet.

- Site : Paiement en ligne (frais de gestion à ajouter au tarif)

Tarif unique :

- **Sentier des Ours 23 km : 15 € / -10% de réduction jusqu'au 31 mars 2020 / + 2€ de majoration à partir du 13 août 2020**

- **Sentier des Ours 13 km : 12 € / -10% de réduction jusqu'au 31 mars 2020 / + 2€ de majoration à partir du 13 août 2020**
- **Course à obstacle 800 m, 1.6 km, 2.4 km : 8€ solo / 10€ duo (parent/enfant) + 2€ de majoration à partir du 13 août 2020**

- **La date limite d'inscription est fixée au 14 août à 20h00**

- Pas d'inscription sur place le jour J

- Toute inscription est ferme et définitive, aucun transfert d'inscription n'est autorisé (aucun remboursement)

- Vous pourrez vérifier l'état de votre inscription en vous rendant sur notre site internet rubrique : Les inscrits

6/ EQUIPEMENT CONSEILLE :

- une réserve d'eau 1 litre minimum
- une réserve alimentaire
- un sifflet
- un téléphone chargé avec N° du PC course enregistré

Veillez à adopter votre équipement aux conditions météorologiques.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

7/ RETRAIT DES DOSSARDS :

Remise des dossards à l'Office de Tourisme d'Autrans :

- **Jeudi 13 août de 17h à 18h30**
- **Vendredi 14 août 9h à 12h**

Remise des dossards sur la place du village:

- **Samedi 15 août 7h30 à 8h30**

Les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant, tout au long de la course.

8/ RECOMPENSES :

- Cadeaux souvenirs offerts aux coureurs.

- A partir de 12h30, remise des récompenses sous forme de lots

9/ SECURITE, SECOURS :

Des postes de secours sont implantés sur divers points du parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC course. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à tout concurrent en difficulté. Les secouristes sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

10/ ABANDON :

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche ou un signaleur et **IMPERATIVEMENT remettre leur dossard au PC course** afin d'éviter les recherches inutiles.

11/ SANITAIRES :

Des toilettes sont à dispositions sur la place du village et au gymnase ainsi que des douches pour les coureurs, qui seront signalés par des panneaux.

12/ INFORMATIONS IMPORTANTES :

La présence d'un suiveur en VTT ou engin motorisé est strictement interdite.

Un concurrent sera mis hors course en cas :

- Absence de dossard
- Non-respect du règlement
- Dégradation du site, jets de détritrus
- Non-respect du balisage de la course, interdiction de couper un sentier
- Non passage aux postes de contrôle
- Non-respect des consignes données par un signaleur

13/ METEO – CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter l'épreuve en cours.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement, même partiel.

14/ ASSURANCE :

- Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la MMA pour couvrir sa propre responsabilité civile, conformément à la loi.

- Il incombe à chaque concurrent de souscrire une assurance personnelle ou individuelle Accidents.

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, défaillance ou accident.

15/ DROIT À L'IMAGE :

Vous autorisez expressément, en votre qualité de participant ou de représentant légal du participant, les organisateurs ainsi que les ayants droits, à utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître, vous et votre enfant mineur, prise lors de votre participation au Sentier des Ours et ce pour une durée de 10 ans.

AUTORISATION PARENTALE POUR UN PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

.....

...

Agissant en qualité de Père, Mère ou Représentant légal (rayer la mention inutile)

Autorise

Nom et prénom :

.....

..

Né(e) le :

.....

À participer au Sentier des Ours organisé par l'Office de Tourisme d'Autrans-Méaudre en Vercors à Autrans (cocher la course de votre choix) :

- Trail de 13km
- Course d'obstacles :
 - 800m pour les enfants de 7 à 9 ans
 - 1.6km pour les enfants de 10 à 12 ans
 - 2.4km pour les enfants de 13 à 15 ans

Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait nécessaire.

DATE :

.....

SIGNATURE